

décisions fermes et je ne sais, en l'occurrence, qui est le ministre responsable. Il s'agit du comité du cabinet qui, sauf erreur, a été chargé d'étudier le problème de l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse. Puis-je demander à celui qui peut répondre à ma question dans combien de temps le comité du cabinet sera en mesure de présenter un rapport? Je pose la question aujourd'hui parce que c'est peut-être la dernière occasion que nous aurons de renseigner les mineurs de charbon de la Nouvelle-Écosse quant à la date à laquelle ils peuvent s'attendre de recevoir l'assistance promise par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, promesse confirmée plus tard par le premier ministre lui-même et d'autres ministres à la Chambre.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'usage de parler dans cette enceinte de questions relatives au cabinet ou au comité du cabinet.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il à présenter une mesure législative à la rentrée en octobre afin d'enrayer la hausse très grave du coût de la vie qui se produit actuellement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, une grande partie de nos mesures législatives atteignent déjà ce résultat.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. Le premier ministre considère-t-il que la hausse sans précédent de 1 p. 100 au cours des trois derniers mois indique un contrôle de la part du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question est irrecevable.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

HAMILTON (ONTARIO)—LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question qui fait suite à celle que j'ai posée hier. Vu la grave situation créée par la grève des débardeurs au

port d'Hamilton, le ministre aurait-il quelque chose à ajouter au rapport qu'il a fait hier à la Chambre?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je suis heureux de dire que la situation ne semble pas aussi grave présentement qu'elle l'était à cette heure-ci hier. Comme je le disais hier, après qu'un de mes fonctionnaires a été prié d'intervenir une réunion devait se tenir hier à Montréal entre les représentants des débardeurs des ports de l'Est. Je crois savoir qu'une telle réunion a eu lieu hier soir et que le président international du syndicat, notamment, y a assisté.

Avant cette réunion, on a parlé de soumettre à l'arbitrage les questions qui sont à l'origine du différend d'Hamilton et de Toronto. On m'a assuré que les ouvriers d'Hamilton reprendraient leur travail à la suite de lettres échangées tôt aujourd'hui en vue de régler la situation. Ceux de Toronto n'ont pas cessé leur travail. Au lieu de soumettre la question à l'arbitrage, les parties ont consenti à attendre le rapport de la commission industrielle créée pour enquêter sur la situation, dans les ports de Saint-Laurent. J'espère que les ouvriers d'Hamilton reprendront leur travail plus tard aujourd'hui ou demain.

LES FINANCES

LA PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COM- MISSION SUR LA FISCALITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre ou au ministre des Finances si l'on peut prévoir actuellement une date quelconque, concernant la publication du rapport de la Commission Carter sur la fiscalité? Si le rapport paraît pendant le congé parlementaire, le mettra-t-on en circulation, afin que les députés puissent l'étudier avant la reprise de nos séances?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Commission Carter présentera sans doute son rapport au cours du congé parlementaire. Comme je le signalais à la Chambre, il y a quelque temps, en réponse à une demande semblable, des difficultés se posent au sujet de la version française du rapport. On prend des dispositions spéciales pour que la rédaction de la version française subisse le moins de retard possible. J'espère que le rapport pourra être publié dans les deux langues au cours du congé. Mais ce ne sera pas au début des vacances. Nous aurons de la chance s'il est publié avant notre retour à la Chambre.